

Objet : MAPA 2018-CAA-047 Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu les articles L.2122.18, L.2122.22, L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Agglomération en date du 05 janvier 2017 donnant délégation au Président, ou à défaut à son représentant concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants – sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT – lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté 2017-022 donnant délégation à Emmanuel LOMBARD pour les affaires traitant des gens du voyage de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « MAPA 2018-CAA-047 Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'aire d'accueil des gens du voyage » est confié à l'entreprise suivante :

Groupement ABEST INGENIERIE / HYDRETTUDES avec comme mandataire : ABEST INGENIERIE – 75 Rue Dérobert – 73400 UGINE pour un montant de 66 965,00 € HT

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20181024-AD_2018_123-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2018

Publication : 12/11/2018

Fait à Albertville, le 24 octobre 2018

Emmanuel LOMBARD

Conseiller délégué pour les affaires traitant des gens du voyage

